

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 avril 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

VIETNAM—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA FERMETURE DE
L'AMBASSADE À SAÏGON ET D'ENVOI D'UN SERVICE
D'IMMIGRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion sur une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Si j'interviens, c'est pour exprimer la honte qu'éprouvent les Canadiens du fait de la fermeture de notre ambassade à Saïgon assiégée par les citoyens vietnamiens qui désirent venir au Canada. Appuyé par le député de Provencher (M. Epp), je propose donc:

Que le gouvernement ordonne immédiatement la tenue d'une enquête sur les circonstances qui entourent la décision de fermer l'ambassade du Canada à Saïgon.

Et de plus:

Que le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour fournir des services d'immigration aux citoyens vietnamiens qui désirent venir au Canada, surtout ceux qui travaillaient à l'ambassade du Canada à Saïgon.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut pas être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Des voix: D'accord.

Une voix: Quelle honte!

* * *

[Français]

L'HABITATION

ON DEMANDE QUE LA BANQUE DU CANADA METTE DES
CRÉDITS À LA DISPOSITION DE LA SCHL À UN TAUX
D'INTÉRÊT RÉDUIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question d'une extrême urgence.

Étant donné que les taux élevés d'intérêt découragent les constructeurs de maisons ainsi que les acheteurs éventuels, ce qui paralyse le secteur économique de la construction, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre étudie très sérieusement la possibilité que les crédits mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement soient fournis par la Banque du Canada à un taux d'intérêt ne dépassant pas les frais d'administration afin d'aider plus efficacement au relancement de l'industrie de la construction.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[Traduction]

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DU
COMITÉ INDÉPENDANT DE RÉVISION—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion sur une question urgente et d'une nécessité pressante, car il y a lieu d'accorder immédiatement à l'Auditeur général les pouvoirs suffisants pour remplir ses fonctions et défendre les intérêts acquis du parlement dans cette charge. Si la Chambre y consent, je voudrais proposer:

Que le leader du gouvernement à la Chambre soit prié de tenir immédiatement des consultations par les voies ordinaires au sujet du renvoi au comité parlementaire compétent du rapport du Comité indépendant de révision des fonctions de l'Auditeur général du Canada, et d'un avant-projet de loi préparé par le comité de régie intérieure; le mandat devant inclure des recommandations sur les mesures législatives que devrait présenter le gouvernement et toute modification corrélative au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement et ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.